



L'année 2019 s'achève...

On en retiendra essentiellement :

- Des prix des produits bas et une loi Egalim qui peine à faire sentir ses effets
- Une météo (grêle, sécheresse...) sévère avec les producteurs (éleveurs du roannais, productions végétales, pépiniéristes, apiculteurs...) et dont les conséquences ont été reconnues au titre des calamités agricoles.
- Des études sur l'incidence du réchauffement climatique sur les exploitations réalisées par les services de la Chambre. Ces études ont abouti à la définition d'un plan d'actions permettant de proposer des solutions d'adaptation à la situation de chaque exploitation. Ce plan d'actions a été adopté en Session de la Chambre mais aussi validé, dans le cadre d'un protocole cadre, par la plupart des OPA de la Loire.
- Début 2019, dans le cadre des élections professionnelles, les agriculteurs ont massivement reconduit l'équipe sortante, rajeunie et féminisée, au pilotage de la Chambre. Je les en remercie chaleureusement

2020 sera encore une année de vigilance, de défense et de développement de l'agriculture de la Loire. C'est clairement le mandat que nous ont donné les agriculteurs de ce département, mandat que les nouveaux élus de la Chambre entendent exercer pleinement.

En cette période festive et gourmande de fin d'année, je souhaite à chacun de souffler un peu, notamment auprès de ses proches. Au nom de la Chambre je forme pour chacune et chacun des vœux d'excellente année 2020.

Raymond VIAL, Président de la Chambre d'Agriculture

NUMERO SPECIAL Changement Climatique

Depuis plusieurs années, notre département connaît des sécheresses à répétition.

Bien sûr, des réponses sont apportées: opérations groupées d'achat de fourrages, subventions publiques, etc...mais ces mesures conjoncturelles ne traitent qu'une partie du problème.

L'objectif est plus ambitieux: comment réduire durablement l'exposition des exploitations aux incidences du changement climatique ? Ici la question est structurelle.

Les services de la Chambre ont conduit, ces derniers mois, des analyses (dans un premier temps sur les productions laitières et allaitantes) afin d'apporter des solutions, concrètes et personnalisées, aux exploitations.

Le plan d'actions ainsi réalisé concerne plusieurs domaines :

- maîtrise des investissements, valorisation des produits, technicité
- sécurisation du système d'exploitation
- optimisation des productions fourragères, de l'efficacité du travail, de la gestion du troupeau
- adaptation des investissements
- gestion du foncier en lien avec les surfaces libérées
- mise en place d'une politique de l'eau à l'échelle départementale (irrigation, abreuvement des animaux, pisciculture...)

Ce plan d'actions, adopté en Session de la Chambre a aussi été validé, dans le cadre d'un protocole cadre, par la plupart des organisations professionnelles agricoles de la Loire

L'importance du sujet méritait bien un dossier spécial.

OBSERVATION ET PROSPECTIVES 2050

Le réseau des Chambres d'Agriculture du sud-est, dont la Loire, s'est tout d'abord investi dans l'étude Climfourrel (Climat Fourrage Elevage) de 2007 à 2014. Cette étude avait trois objectifs :

- 1/ **quantifier** l'évolution climatique sur la période 1980-2011,
- 2/ **tester** la productivité et la valeur nutritive d'espèces fourragères résistantes,
- 3/ **simuler** l'impact économique de la sécheresse et les pistes d'adaptations possibles pour les systèmes bovins laitiers.



Les observations climatiques 2007-2014 :

La hausse des températures se matérialise à raison de + 0,4° par décennie mais il est à noter qu'elle est très concentrée au printemps (+ 1,4° pour les maximales).

Le niveau global de la pluviométrie est resté à peu près équivalent (autour de 700 mm/an à la station de Saint Étienne-Bouthéon) mais les variations interannuelles demeurent fortes. Mais le ratio des "années sèches" observé dans le programme Climfourrel de l'ordre de un an sur six, a depuis 2014 largement augmenté.

Leurs premières traductions concrètes sur les pratiques agricoles :

Sur la période 1980-2010, la date moyenne de mise à l'herbe a été avancée de 5 jours, les fauches de foin précoces de 12 jours.

Le volume de récolte d'herbe subit une baisse durant l'été mais il est plus important au printemps et surtout à l'automne.

Les durées de pâturage du troupeau peuvent s'étendre sur une plus longue période, tant à la sortie d'hiver qu'à l'entrée.

Pour les systèmes bovins laitiers, l'étude Clim fourrel a permis d'établir que :

- Les systèmes fourragers diversifiés sont les meilleures réponses,
- Les dérobées ? pourquoi pas mais leur intérêt économique reste limité,
- La constitution de stock d'avance est de plus en plus importante pour sécuriser l'alimentation des troupeaux,
- Pour autant, la diminution de la production laitière d'une exploitation, sans valorisation, ou la vente de vaches laitières ne sont pas des pistes viables,
- Il est préférable avant toute autre décision d'optimiser l'existant et de réduire les pertes...

L'étude Climfourrel a trouvé son prolongement dans le projet AP3C (Adaptation des pratiques culturales au changement climatique).

climatique sur les exploitations



Un programme pour aider les agriculteurs à comprendre et s'adapter au changement climatique

Pour ne plus subir les évolutions climatiques mais pouvoir les anticiper, depuis 2015, 11 Chambres d'agriculture du Massif Central, dont la Loire, réunies dans l'OIER SIDAM, ont décidé de porter techniquement et financièrement ce programme de recherche et développement innovant et ambitieux.

Tout d'abord l'intervention d'un climatologue travaillant selon les méthodologies agréées a permis, pour chaque département d'établir les évolutions climatiques constatées de 1980 à 2015, puis les projections des données météorologiques poste par poste jusqu'en 2050. En utilisant les données météorologiques locales et en créant nos propres projections, l'analyse fine et localisée du changement climatique est conduite au plus proche des réalités du terrain.

Ceci a permis de mesurer l'impact des évolutions climatiques attendues sur la conduite des prairies ou des cultures

Puis de rechercher des solutions d'adaptation pour les systèmes de production

Ces étapes étant réalisées, le programme AP3C se poursuit avec pour objectif de faire évoluer les outils utilisés pour le conseil, de poursuivre la production de références et de sensibiliser les acteurs du monde agricole : informer tout public de la démarche et des résultats, transférer les connaissances, sensibiliser et former les agriculteurs aux impacts sur leurs systèmes

Un dispositif fin pour une prospective au plus près des réalités locales :

Les données climatiques de 1980 à 2015 ont été recueillies sur un réseau d'une centaine de stations réparties sur l'ensemble du Massif central. Environ 3 millions de données ont ainsi été observées, homogénéisées et analysées.

Pour la Loire, 5 stations météo ont été sélectionnées (St Etienne Andrézieux, Perreux, Boën, Savigneux, Pélussin) auxquelles sont associées les stations des départements limitrophes (Ambert, Vichy...)

Les évolutions des paramètres climatiques observées entre 1980 et 2015 ont ensuite été projetées à un horizon relativement court (2016-2050). Ces projections ont permis de se faire une idée détaillée des évolutions climatiques attendues sur le territoire, en moyenne et en variabilité.



Perspectives 2050 pour les campagnes du Massif Central

+ 2 °C sur les 50 dernières années !

De 1980 à 2015, la température moyenne annuelle observée a progressé pour les stations de la Loire sur un rythme de +2 °C en 50 ans. La hausse des températures est surtout marquée au printemps (+7° en 50 ans). Mais cette évolution devrait continuer sur les 30 prochaines années :

Evolution des températures moyennes annuelle sur le Massif Central à l'horizon 2050 (source : AP3C)

Stations	Moyenne				
	Annuelle	Hiver	Printemps	Eté	Automne
Saint Etienne (42)	1,6	1,2	1,9	1,9	1,3
Ambert (63)	1,9	2,2	2,6	1,6	1,2

Le cumul annuel de pluie reste constant :

Le total annuel de précipitations, lui, resterait stable avec en moyenne 735 mm/an à la station d'Andrézieux contre 756 mm en 2050. Par contre la distribution des pluies dans l'année est modifiée : diminuée au printemps, augmentée sur la fin de l'été et l'automne avec une augmentation des pluies orageuses.

Evolution du cumul annuel de précipitation sur le Massif Central à l'horizon 2050 (source : AP3C)

Stations	Moyenne				
	Annuelle	Hiver	Printemps	Eté	Automne
Saint Etienne (42)	26,4	- 4,3	- 8,3	10,8	10,2
Ambert (63)	18	-13,2	-6,0	16,9	8,1

Mais la demande des plantes augmente fortement : + 153 mm d'ETP annuel à l'horizon 2050

Qui dit hausse des températures dit aussi augmentation de l'Evapo-Transpiration-Potentielle (aussi appelée « ETP »). Lié à plusieurs facteurs dont la température, l'ensoleillement ou la vitesse du vent, cet indicateur modélisé est une estimation de la demande d'eau des plantes et du sol. Comme pour les précipitations, l'ETP est exprimée en mm. En 50 ans, alors que le total de pluie n'a pas changé, l'ETP annuel pourrait avoisiner une augmentation de 153 mm à l'horizon 2050, ce qui traduit une augmentation des conditions de sécheresse, surtout au printemps et en été.

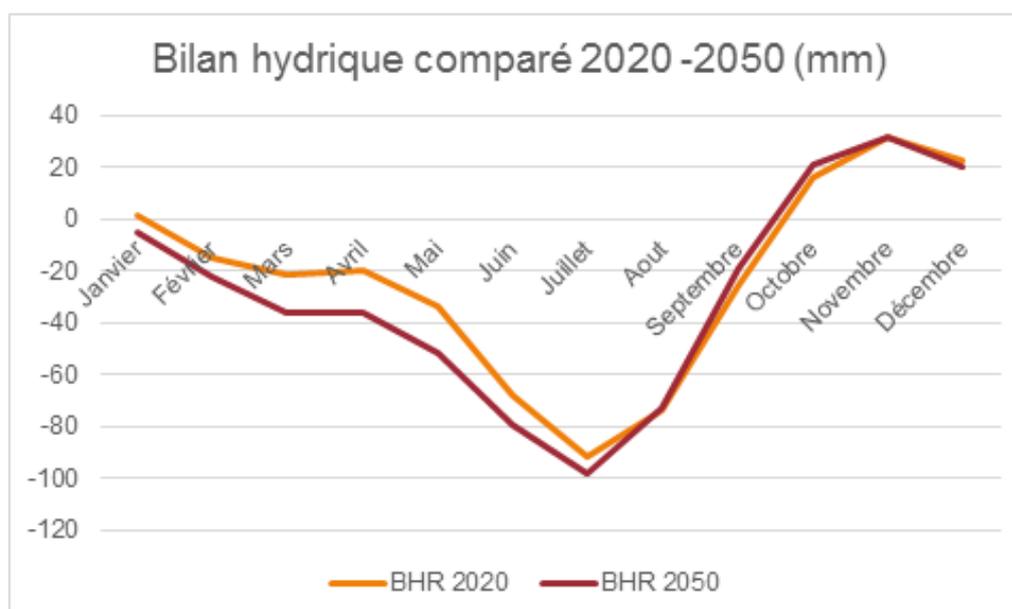
Stations	Moyenne				
	Annuelle	Hiver	Printemps	Eté	Automne
Saint Etienne (42)	153,3	4,5	19,7	21,8	5,1
Ambert (63)	150	-2,5	24,7	29	-1,2

climatique sur les exploitations

Dégradation du bilan hydrique réel

Une augmentation des températures, un cumul de pluie stable, une évaporation qui augmente : la conjugaison de ces facteurs dégrade très fortement le bilan hydrique réel (précipitation (RR) moins évapotranspiration potentielle). Cette dégradation est principalement marquée au printemps avec - 84mm.

Station	RR-ETP Hiver	RR-ETP Printemps	RR-ETP Été	RR-ETP Automne
Evolution 2000 à 2050				
Saint Etienne (42)	- 26,3	- 83,9	- 32,9	+ 15,2
Ambert (63)	-32,3	-92,3	-36,4	+ 28



Quels impacts sur la production agricole ?

Fin 2017, la troisième étape du projet AP3C a démarré avec le calcul des « Indicateurs Agro-Climatiques ». Ils ont été calculés pour les 60 stations climatiques du Massif Central dont St Etienne Andrézieux et Perreux. Leur objectif est de mesurer l'impact des évolutions climatiques sur la conduite des prairies ou des cultures (céréales, maïs, dérobées...).

Des premières projections de ces indicateurs à l'échelle du Massif central on peut retenir les conclusions suivantes.

Des cycles de végétation plus précoces :

La pousse de l'herbe sera plus précoce avec une avancée plus marquée en altitude, et le cycle de végétation sera plus court en plaine. Cependant, les gels de printemps se maintiendront, et les fortes chaleurs stopperont la pousse de l'herbe en été. On retrouvera des pousses d'herbe à l'automne avec des températures favorables au développement des prairies.

Adapter les pratiques pour produire le fourrage localement :

Les fortes températures de l'été induiront un besoin d'affouragement, mais il devrait être possible de maintenir la production de fourrages en modifiant quelques pratiques :

- Les premiers apports d'azote (sous réserve que le cadre réglementaire s'adapte lui aussi au changement climatique), la date de mise à l'herbe et les dates de récoltes seront plus précoces.
- Le développement des mélanges variétaux, déjà en cours, est prévisible entre autres pour plus de souplesse de récolte, tout comme l'implantation de prairies sous couvert pour limiter l'ETP.
- Les agriculteurs pourront choisir des espèces prairiales à fort enracinement ou optimisant la pousse printanière.
- L'évolution de la diversité floristique des prairies naturelles sera à prendre en compte.



La pousse des **céréales** sera marquée par une reprise de végétation plus précoce, un risque de gel au printemps et un échaudage en été. Les récoltes pourront être plus précoces qu'aujourd'hui, ce qui sera propice à l'implantation de dérobées post récolte. Pour **limiter le risque de gel de printemps**, les agriculteurs pourront semer plus tard, opter pour des variétés avec un besoin de vernalisation important, ou des variétés à montaison tardive. En plaine, les choix pourront s'orienter vers des variétés plus précoces afin d'éviter les périodes échaudantes. Des semis plus tardifs peuvent être favorables au développement du faux semis.

La croissance du **maïs** sera marquée par un démarrage de végétation plus précoce, un risque d'échaudage important en été et une possibilité de maintien du maïs plus tardif avec des automnes doux. Ainsi, les récoltes en maïs ensilage seront plus précoces et donc plus favorables à l'implantation de dérobées post-récolte, tandis que **les récoltes en maïs grain pourront être plus tardives**. Les choix variétaux pourront s'orienter vers des variétés avec des indices plus importants. Un risque de diminution de la pousse en été et un impact négatif des fortes chaleurs sur la fécondation sont à prévoir.

Plus largement, outre l'évolution des pratiques à l'échelle parcellaire, c'est le fonctionnement du système d'exploitation dans son ensemble qui évoluera. Par exemple, une augmentation du ratio stock/pâturation, le développement du pâturage tournant, le déplacement des dates de vêlage, une évolution des assolements, une augmentation des capacités de stockage, une modification des chaînes de récolte... sont à anticiper.

ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LA MÉTHODOLOGIE MISE EN PLACE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Chambre d'agriculture de la Loire travaille sur le sujet du changement climatique depuis 2007 ; le Projet Agricole Départemental 2017 en fait une priorité d'actions.

La Chambre constate que les effets du changement climatique se sont fortement accélérés dans le département ces dernières années, avec des impacts forts sur les exploitations agricoles. D'où la volonté de :

- **Analyser** les effets sur les exploitations agricoles
- **Définir** des stratégies d'adaptation pour préserver les emplois du département
- **Elaborer** des repères pour des exploitations plus résilientes
- **Partager** les constats avec les élus des organisations professionnelles dans une session extraordinaire pour définir ensemble une feuille de route commune
- **Faire évoluer** le conseil apporté aux agriculteurs du département pour intégrer cette problématique.

De 2012 à 2019, l'équipe élevage suit et contribue aux études CLIMFOUREL et AP3C

Au premier semestre 2019, des « équipes projets » composées de différentes compétences (conseillers territoriaux, élevage, études économiques) travaillent chacune sur une production et un territoire en appliquant 3 étapes :

1/ Choisir une exploitation parmi celles déjà suivie par la Chambre, bien gérée techniquement et économiquement, qui soit assez caractéristique du territoire (structure foncière, système fourrager, conduite d'élevage) et de la filière sur ce territoire (effectif troupeau, niveau de production/animal, production et chiffre d'affaire global). Faire apparaître les achats de fourrages ou concentrés réguliers, la marge de sécurité financière dégagée sur le chiffre d'affaires et la rémunération/UMO (illustrée en nombre de SMIC/UMO).

2/ Appliquer sur cette exploitation une simulation du changement climatique sous la forme d'une baisse de 10% sur tous les rendements à l'hectare. Chiffrer comment cela impacte les achats de fourrages ou concentrés réguliers, et donc la marge de sécurité financière dégagée sur le chiffre d'affaires et la rémunération/UMO (illustrée en nombre de SMIC/UMO).

3/ Simuler des hypothèses d'adaptation du système d'exploitation pour retrouver de la sérénité et revenir au niveau de rémunération initial, en constituant report de stock fourrager de 15% pour limiter les problèmes une année où la chute de rendements pourra s'élever à 30%.

Le prix est un facteur important de résilience des exploitations, mais ses variations étant indépendantes du changement climatique, les simulations sont réalisées à partir des prix de vente observés des exploitations.

Les 4 « équipes projets » ont travaillé sur les situations suivantes :

- Production laitière bovine dans les monts du lyonnais
- Production laitière bovine dans les monts du Forez (herbager – montagne)
- Production de viande charolaise secteur Charlieu-Belmont
- Production de lait de chèvre dans les monts du Pilat et caprin fromager dans les monts du Pilat

Dans toutes les situations étudiées, il apparaît que le changement climatique impacte fortement les besoins d'achats de fourrages, ce qui a pour conséquence :

- d'augmenter fortement les dépenses d'achats de fourrages et/ou d'aliments
- de dégrader fortement le revenu disponible du chef d'exploitation
- de réduire la marge de sécurité financière dégagée sur le chiffre d'affaires, ce qui rend l'exploitation très fragile à tout autre aléa (problème de santé, problème sanitaire sur le troupeau, chute de cours...)
- d'insécuriser l'agriculteur qui n'a plus de sérénité.

Néanmoins, les simulations d'adaptations réalisées montrent que :

- il existe des pistes concrètes et réalistes pour s'adapter au changement climatique.
- ces adaptations sont multiples et combinables
- ces possibilités d'adaptation doivent être étudiées au cas par cas, pour tenir compte de la diversité des exploitations du département, des choix déjà faits sur ces exploitations et de leurs performances techniques actuelles.



Plusieurs situations possibles :

- * Des exploitations en régime de croisière, ayant déjà optimisé leur système, et techniquement efficaces, mais **contraintes de s'adapter** suite au changement climatique.
- * Des exploitations en régime de croisière, ayant des marges de progrès techniques, pour lesquelles il faut **privilégier l'optimisation du système** en tenant compte du changement climatique.
- * Des exploitations en phase de changement (projet d'investissement, installation...) pour lesquelles il faut absolument **caler un système adapté au nouveau contexte climatique**.

climatique sur les exploitations

En juillet le Bureau de la Chambre s'est réuni en séminaire sur le changement climatique.

Il fait le constat de l'importance du travail à conduire, et décide d'associer tous les acteurs agricoles du département pour faire face à cet enjeu.

Le Bureau décide alors de consulter les principales Organisations Professionnelles Agricoles du département sur septembre –octobre et d'aboutir à une Session extraordinaire le 23 octobre pour adopter un texte commun. La Session sera invitée à voter une délibération et si le consensus est établi, cette délibération sera déclinée en un protocole cadre signé par l'ensemble des organisations professionnelles du département de manière à assurer et afficher un cap de travail identique.

Les collectivités territoriales sont invitées à participer à cette session extraordinaire, aux côtés du Département, du Préfet et des services de l'Etat (DDT, DDPP).

Sur cette période, la Chambre d'Agriculture rencontre ainsi la plupart des organisations agricoles œuvrant sur le département : EU-REA, SODIAAL, SICAREV, les 4 syndicats professionnels, CRCA Loire Haute Loire, CER France, GROUPAMA, coop d'élevage, Loire Conseil Elevage, Crédit Mutuel, et les 11 comités de Développement agricole.

A chaque fois, les échanges valident les constats et affinent les grands axes d'actions à conduire, tout en envisageant les éventuels impacts indirects qu'elles pourraient avoir pour pouvoir les anticiper et les contrôler.

23 octobre : Session extraordinaire, 75 présents, pratiquement toutes les OPA en plus des élus Chambre. 4 communautés de communes et communautés d'agglomération, réparties sur l'ensemble du département, le journal Paysans de la Loire. Lors des débats, les échanges sont nourris, avec la participation de tous, et toujours pour apporter des ajouts constructifs au texte.

La délibération est alors votée avec une large majorité, elle est traduite en protocole cadre, signé dans la foulée par toutes les OPA représentées.

Fort de cette validation politique, dès le 24 octobre, une réunion de l'ensemble des conseillers de la Chambre d'Agriculture a été organisée afin que ceux-ci s'approprient le texte de la délibération, et le traduisent de manière concrète dans les actions menées.

A l'issue de cette réunion, un plan d'actions a été soumis au Bureau de décembre :

- la construction d'indicateurs techniques par petite région et par filière pour pouvoir alerter, sensibiliser sur les risques de fragilité des exploitations
- la conception de méthode d'accompagnement individuel et collectif pour accompagner les modifications de systèmes d'exploitation lorsqu'elles seraient nécessaires
- l'organisation d'un évènement technique porté par la Chambre mais fédérant les différentes OPA pour porter à la connaissance d'un grand nombre d'agriculteurs les perspectives climatiques et les pistes d'actions possibles sur leur exploitation



L'AGRICULTURE DE LA LOIRE DISPOSE DES ATOUTS NÉCESSAIRES POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un plan d'actions concerté et concret :

prenant acte d'un changement climatique avéré, l'ensemble des organisations agricoles du département se sont engagées en signant un protocole cadre fixant un plan d'actions concret :

A/ Lutter contre ce changement climatique :

en recherchant notamment :

- l'augmentation du stockage de carbone par une gestion raisonnée des forêts, une gestion longue des haies et l'entretien des prairies,
- la restructuration foncière des exploitations pour réduire les déplacements,
- le développement de l'autonomie fourragère et protéique à l'échelle du département ou de territoires limitrophes,
- le renforcement de la lutte contre toute perte de fourrages, d'eau, de produits, d'énergies
- la contribution aux opportunités d'économie circulaire du département (circuits courts alimentaires, valorisation de déchets,...),
- la production d'énergies renouvelables lorsqu'elle est viable et durable.

B/ S'adapter avec réalisme au changement climatique :

Quel que soit le mode de commercialisation ou le mode de production (conventionnel, agriculture biologique ...), pour chaque exploitation, les systèmes de production sont confrontés au changement climatique : il est donc nécessaire de **faire évoluer les systèmes d'exploitation pour que les agriculteurs retrouvent sécurité et sérénité.**

C/ Pour les éleveurs, des pistes de travail pour s'adapter :

La première conséquence du changement climatique est la diminution de productivité des surfaces ce qui induit, en agriculture biologique ou conventionnelle :

- Une nécessaire sécurisation du système d'exploitation sans réduire la production
- L'optimisation des productions fourragères (réductions des pertes, remise en culture de certaines surfaces et adaptation des rotations, choix d'espèces et de variétés, choix d'itinéraires techniques adaptés aux situations de sécheresse...)
- L'optimisation de la gestion du troupeau (réduction des besoins alimentaires globaux du troupeau, limitation des animaux improductifs, maîtrise de la reproduction, travail sur la génétique pour des animaux économes et résistants, augmentation de la productivité des animaux pour limiter le chargement...),

climatique sur les exploitations

Par ailleurs, tous les territoires n'ont pas le même potentiel de production : il est donc nécessaire de maintenir et renforcer les complémentarités entre territoires ou exploitations pour la production de fourrages locaux ou pour la prise en pension d'animaux.

Parallèlement, pour améliorer le bien-être animal notamment en périodes de fortes chaleurs, il est nécessaire d'adapter les bâtiments d'élevage, et d'opter pour des gestions longues de l'entretien des haies pour abriter les animaux, tout en stockant du carbone.

D/ En phase d'investissements, intégrer le changement climatique :

Dans les situations d'installations de nouveaux agriculteurs ou les phases d'investissements dans des exploitations existantes, il apparaît nécessaire de :

- vérifier que l'exploitation dispose des ressources fourragères suffisantes
- donner la priorité à la sécurisation du système fourrager (y compris avec stock de report) avant d'envisager d'augmenter le troupeau.

Il n'est pas envisageable de développer la production en réalisant des investissements lourds liés à un fort endettement si l'exploitation peut être fragilisée par un incident climatique.



Il est donc nécessaire d'analyser systématiquement les critères techniques de chargement en animaux en lien avec le potentiel de production du territoire, pour évaluer la résilience du système et envisager des adaptations.

E/ Alléger les chargements à l'hectare sans réduire la production des exploitations :

Tout en maintenant la dynamique d'installation qui place la Loire en tête en Auvergne Rhône-Alpes (avec le Cantal), la pyramide des âges des exploitants agricoles en place permet d'envisager, des libérations de surfaces pouvant conforter les exploitations existantes.

Ces surfaces libérées doivent être **destinées à l'agriculture professionnelle** afin de lutter contre les pertes de surfaces productives (loisirs, urbanisation, photovoltaïque au sol...).

Dans les situations où les surfaces libérées viennent conforter des exploitations en place, la priorité devra être donnée **à la sécurisation du système fourrager (y compris avec stock de report) avant d'envisager toute augmentation de troupeau.**

F/ Maintenir l'agriculture dans tous les territoires nécessite une politique de l'eau à l'échelle départementale

Certes, l'eau est une ressource limitée et nécessaire à tous : habitants, économie, milieux naturels, mais le tissu agricole et alimentaire ne se maintiendra pas sur l'ensemble du département sans augmenter la ressource en eau disponible pour l'agriculture.

Dans un contexte de pluviométrie constante mais plus irrégulière, avec à peine 7% de sa SAU irriguée, le département de la Loire ne peut pas actuellement s'engager dans les diversifications de productions agricoles demandées par les consommateurs, ni réduire ses achats de fourrages en agriculture biologique comme en agriculture conventionnelle.

Par ailleurs, même en réduisant les chargements d'animaux par rapport aux surfaces, il est indispensable d'assurer les besoins en abreuvement des troupeaux, au pré comme en stabulation.

Enfin, sur l'ensemble du département il importe que les besoins en eau de l'agriculture puissent être assurés indépendamment des circuits d'alimentation en eau potable.

Pour cela, le protocole à l'initiative de la Chambre d'Agriculture et signé par toutes les organisations agricoles du département, qu'elles soient syndicales, économiques ou associatives, fixe les objectifs suivants :

- Il convient de mieux gérer les ressources existantes, notamment les stocks d'eau des deux barrages présents sur le fleuve Loire.
- Les territoires agricoles du département sont déjà complémentaires et doivent l'être encore davantage. Pour cela il est nécessaire que l'ensemble des surfaces productives susceptibles d'être équipées d'un réseau collectif d'irrigation puissent l'être.



climatique sur les exploitations

- Sur les secteurs irrigués, l'ensemble des besoins d'investissements nécessaires pour permettre une gestion sereine et indépendante des périodes de fort étiage doit être étudié.
- Là où ce sera possible, réglementairement, techniquement et économiquement, le stockage de l'eau de ruissellement doit être possible en toute saison lors de pluies d'orage
- Enfin, l'enjeu est suffisamment fort pour que l'ensemble des acteurs de l'eau contribuent financièrement aux investissements pour assurer les équipements nécessaires, qu'il s'agisse d'assurer l'abreuvement de troupeaux ou l'irrigation de cultures et fourrages.



Tout en demandant une augmentation de la ressource en eau disponible pour l'agriculture, la Chambre d'Agriculture et l'ensemble des signataires du protocole cadre engagent les agriculteurs et filières de ce département à poursuivre leurs efforts pour une gestion économe de l'eau, par des équipements adaptés, entretenus et bien réglés, des observations et prises d'informations constantes pour des prises de décisions optimisées.



REGARDS D'EXPERTS

Les agriculteurs doivent impérativement adapter leurs pratiques pour maintenir leur exploitation performante... ils doivent donc, pour beaucoup, poursuivre les efforts de changement qu'ils ont déjà fortement engagés.



Laurent FRECON, éleveur bovins à Chambéon

« Mon exploitation est en système de production bovin viande diversifiée dans la plaine du Forez sur une surface limitée. Afin d'assurer la pérennité économique de l'exploitation, des productions diversifiées ont été mises en place sur l'exploitation : poulaillers labels avec la coopérative Vert Forez depuis 2015 et engraissement de porcs.

La sécurisation de l'approvisionnement en fourrages est assurée par :

- la production, sur une surface irriguée limitée, de maïs et de prairies temporaires,
- la contractualisation de l'achat de surfaces de luzerne produite localement
- la mise en place de vêlages à 2 ans pour limiter l'entretien d'animaux improductifs
- la mise en pension de génisses pour maîtriser le chargement.

La combinaison de ces mesures me permet de **sécuriser les approvisionnements, de limiter la sensibilité de l'exploitation aux années de sécheresse et d'être plus serein face aux variations non prévisibles de production fourragère** »



ERIC VIAL, éleveur laitier à St Bonnet le Courreau

« Je produis du lait sur une exploitation située à St Bonnet le Courreau à 1 000 m d'altitude sur une surface limitée.

Je me suis posé la question de la conversion à l'agriculture biologique, le diagnostic de conversion effectué sur l'exploitation m'a amené à m'interroger sur la capacité de production nécessaire afin d'être autonome en fourrages, notamment avec des gelées tardives qui limitent souvent les stocks de printemps.

Face à ce constat, j'ai décidé d'intégrer de nouvelles surfaces à l'exploitation sans modifier le cheptel dans le but d'améliorer l'autonomie fourragère.

Parallèlement afin de sécuriser le système de production :

- 3 ha de maïs sont régulièrement achetés chez un producteur de la plaine du Forez,
- Les génisses vèlent systématiquement à 2 ans afin de limiter les besoins alimentaires « non productifs » du troupeau,
- L'utilisation de doses d'insémination sexées et le génotypage permettent de limiter le nombre de génisses élevées en s'assurant de leur potentiel et de conforter le niveau du coproduit viande par la vente de veaux croisés.

Dans ce nouveau contexte ces éléments de sécurisation du système d'exploitation m'ont permis d'améliorer la résistance de mon exploitation aux aléas climatiques ».





Patricia PUTMAN, viticultrice à Mallevall

« Le changement climatique sur le territoire des Côtes du Rhône septentrionales a déjà et aura sûrement un effet significatif sur la filière végétale et en particulier sur la production viticole compte tenu de son lien au terroir. **Il faut donc trouver des moyens d'adaptation aux nouvelles conditions si l'on veut conserver la production et les profils actuels des vins.**

Les producteurs sont de plus en plus attentifs aux soins et aux interventions sur les parcelles pour limiter au mieux l'augmentation de la température au niveau du phytoclimat (hauteur et espacement des plants, densité foliaire).

La profession a renforcé ses moyens de protection contre les intempéries (système anti-grêle) puisque les phénomènes d'orages sont plus fréquents et souvent très violents. Les dates de récoltes sont de plus en plus précoces du fait du démarrage de la saison plus tôt au printemps (avec souvent encore des risques de gelées jusqu'à début mai).

Tout cela conduit les producteurs à devoir s'adapter aussi en cave lors de la vinification. En effet l'œnologie a aussi un grand rôle à jouer pour sauvegarder la typicité à partir de composants de la vendange qui évoluent (avec plus de sucre et d'alcool, moins d'acidité). Selon l'évolution de ces changements climatiques, d'autres scénarios d'adaptation seront à envisager pour la filière, construits selon deux axes : l'intensité de l'innovation (nouveaux cépages, nouveaux process œnologiques) et l'importance de la relocalisation (planter des vignes plus au nord à l'intérieur d'une appellation, d'un vignoble...)

Christophe CHAVOT, Président du Groupe EUREA



« EUREA suite aux données incontestables concernant le changement climatique a travaillé sur un plan d'adaptation des pratiques des exploitations et de communication auprès des éleveurs.

En productions végétales :

- Un conseil est fait sur le choix des cultures à implanter et sur la meilleure valorisation fourragère que l'on peut attendre des intercultures
- L'adaptation variétale est une priorité avec :
 - . Des céréales plus rustiques et plus résistantes à l'échaudage,
 - . Des indices de maïs qui évoluent avec le réchauffement climatique tout en restant en phase avec les périodes de semis et les conditions pédoclimatiques de la zone. A noter plus particulièrement un développement de la culture du maïs fourrage en altitude
 - . Des semences de fourragères adaptées aux conditions locales

En productions animales :

- Mise en place de plans d'alimentation adaptés en vue d'économies de fourrage compte tenu d'une baisse prévisible du potentiel de production fourragère des exploitations.
- Appui au vêlage à 2 ans en production laitière afin de limiter la durée de la période improductive d'élevage des génisses.
- Utilisation d'un outil d'analyse du troupeau vache par vache permettant un choix efficace et pertinent des animaux valorisant au mieux les ressources de l'exploitation et permettant la meilleure marge sur coût alimentaire.
- Sensibilisation à l'importance de la qualité de l'eau pour l'abreuvement des ruminants avec proposition d'un diagnostic et d'un accompagnement professionnel et personnalisé à l'exploitation.

Ces éléments contribuent à apporter aux agriculteurs des éléments permettant de faire des choix techniques adaptés aux évolutions du contexte de production »

Actualité de la Chambre



Un nouveau site...

www.loire.chambre-agriculture.fr

plus proche de vous...
plus pratique, à votre service !

CHAMBRE D'AGRICULTURE LOIRE

INSTALLATION TRANSMISSION | GESTION DE L'EXPLOITATION | ELEVAGE | CULTURES | TERRITOIRE | CHAMBRE D'AGRICULTURE

BANDEAU THÉMATIQUE

VOUS ÊTES FUTUR AGRICULTEUR
VOUS ÊTES AGRICULTEUR
VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ

Une page spécifique pour accéder rapidement à l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture dans vos projets.

Accès rapide aux bulletins techniques

CONTACT(S)
Florence SAINT-ANDRE
Conseillère Agronomie - Environnement
04 77 92 12 12
Nous contacter

NOS SOLUTIONS
Je réalise mon plan de fumure
Avec mes engrais de ferme, je fertilise autrement!

TOUTES NOS FORMATIONS
Plan de fumure
Mes P@rcelles
Plan d'épandage

TOUTES NOS PRESTATIONS

EN SAVOIR PLUS
Le compostage, un atout pour les exploitations de la Loire
Le co-compost, un engrais et un amendement

Pour chaque page thématique :
✓ interlocuteur,
✓ offre de service,
✓ documentation technique.

www.loire.chambre-agriculture.fr

AGENDA 2020

22 février au 01 mars

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE
PARIS

22 février au 01 mars

CONCOURS GENERAL AGRICOLE
PARIS

20 mars

COMICE AGRICOLE
FEURS

16 avril

JOURNEE DEPARTEMENTALE CHANGEMENT CLIMATIQUE
FEURS

Juin (à préciser)

CULTIVONS LE POTENTIEL DE NOS SOLS
Lieu à préciser

19 juillet

FETE DU MOUTON
ST BONNET LE COURREAU

12/13 septembre

FETE DU LAIT
USSON-EN-FOREZ

3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr



La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.